

Délibération modificative

N°55-2024 – Travaux structurants sous compétence Symc²o^a

(Gestion des milieux aquatiques)

Réunion du 09 Octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 13/09/2024.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy** et Monsieur Marc Briet, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentants la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Jean-Michel Magnier, délégué représentant la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ; Monsieur Guy Taeck, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; Monsieur Christophe Cousin, représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Monsieur Marc Briet est élu secrétaire de séance,

Monsieur Le Président rappelle à l'Assemblée que suite aux évènements climatiques exceptionnels sur le territoire un plan d'urgence a été lancé pour engager des travaux de réparation sur les communes reconnues catastrophes naturelles. Après ces opérations d'urgence, il a été défini un plan résilience dont des travaux plus structurants doivent être engagés dans l'objectif de prévenir et d'atténuer les conséquences d'évènements similaires qui pourraient se produire l'automne et l'hiver prochains.

Les travaux portent principalement sur des projets de restauration écologique des berges de cours d'eau et voies canalisées sur le bassin versant de la Canche.

L'Agence de l'Eau Artois Picardie au titre de sa délibération n°24-A-037 s'engage à financer ces travaux à hauteur de 80%.

Les travaux portés par le Symcéa sont repris dans le tableau suivant :

GEMA	Numéro d'opération	LIEU	TYPE DE CHANTIER
GEMA 2	CA092	Montreuil/mer	Nettoyage, Désenvasement du canal Bourret, Basse Vallée de la Canche
GEMA 3	CA040	Bréxent-Enocq	Désenvasement de la partie aval de la Dordonne
GEMA 4	CA041	La Canche	Nettoyage et retrait embâcles sur la Canche entre les communes de Beaurainville et Saint Josse
GEMA 5	CA027	Beaumerie	Réfection de berges sur 300ml rive gauche Canche à Beaumerie
GEMA 6	CA107	Planques	Gestion des atterrissements en amont de la Planquette
GEMA 9		Canche et affluents touchés par les inondations de l'hiver 2023/2024	Restauration cours d'eau post inondations 2023/2024 (Réalisation de protections de berges en génie végétal et réparations anciennes restaurations hydromorpho) 1 km pour 15 à 25 projets ; Reprise de berges effondrées en aval de travaux récents sur la continuité écologique
GEMA 10		Marais de Neuville / Montreuil, Vallée de la Course	Retrait d'embâcles, gestion de ripisylve Marais de Neuville la Nocq et Canal Bourret et sur la Vallée de la Course

Les travaux sont estimés à 527 326,51€ financés à 80% par l'Agence de l'Eau et 20% par le Symcéa dont Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses Prévisionnelles	Montants TTC	Recettes	Montants TTC
Travaux GEMA	527 326,51€	Agence de l'Eau (80%)	421 861,21€
		SYMCEA (20%)	105 465,30€
TOTAL	527 326,51€	TOTAL	527 326,51€

Il y a donc lieu de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

Délibération modificative du budget primitif 2024:

Dépenses de fonctionnement:

- Article 64111: 61 122,00€ (Technicien gestion embâcle)
- Article 64131: 225 650,00€ (Equipe Régie)
- Article 61351: 133 511,40€ (Prestation engins)
- Article 6288: 348,11€ (Analyses sédiments)
- Article 60628: 106 695,00€ (Fournitures fagots, pieux)

TOTAL : 527 326,51€

Recettes de fonctionnement

- Article 74 718: 48 897,60€ (Agence Eau)
- Article 74718: 180 520,00€ (AE)
- Article 74718: 106 809,12€ (AE)
- Article 74718: 278,48€ (AE)
- Article 74718: 85 356,00€ (AE)

TOTAL: 421 861, 20€

Monsieur Le Président propose à l'Assemblée de valider le plan de financement, de l'autoriser à déposer la demande de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de procéder aux virements de crédits sur le budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du Président et l'autorise à déposer la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe FOURCROY
Président du Symcqa


SymCQA
Engagé pour un territoire durable

N° 56-2024-Maîtrise des ruissellements-Travaux structurants suite aux inondations de l'hiver 2023-2024

Délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs de Saint-Josse

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 09 Octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 13/09/2024.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy** et Monsieur Marc Briet, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Jean-Michel Magnier, délégué représentant la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ; Monsieur Guy Taeck, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; Monsieur Christophe Cousin, représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Monsieur Marc Briet est élu secrétaire de séance,

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les crues exceptionnelles de l'hiver 2023-2024 ont provoqué des éboulements conséquents venant endommager la berge et les aménagements de confortement réalisés en 2021 sur le fleuve Canche dans sa partie aval sur la Commune de St Josse sur Mer.

L'Association Syndicale des Bas-Champs de St Josse sur Mer est compétent sur le périmètre. Il a décidé de solliciter le Symc²OA pour réaliser les travaux de confortement de berges.

Ces travaux concernent la réparation et le renforcement d'un linéaire de berge sur un linéaire de 80m portant une levée de terre.

L'estimation des travaux s'élève à 50 000,00€ dont 80% sont pris en charge par l'Etat et 20% le reste à charge par l'ASA.

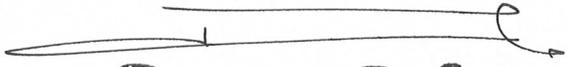
Une procédure de consultation de gré à gré a été lancée en juillet et août 2024 dont 5 offres ont été déposées. L'analyse des candidatures est en cours.

Une convention de délégation sera établie entre l'ASA de St Josse et le Symc²OA dans laquelle seront fixées les conditions de la mission de Délégation de maîtrise d'ouvrage, le planning prévisionnel des travaux et les dispositions financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'établir la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (annexée à la présente délibération).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Philippe Fourcroy
Président du Symc²OA


SymC²OA
Engagé pour un territoire durable

N° 57-2024-Maîtrise des ruissellements - Travaux structurants suite aux inondations de l'hiver 2023-2024

Délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 09 Octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 13/09/2024.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy** et Monsieur Marc Briet, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre ;

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Jean-Michel Magnier, délégué représentant la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ; Monsieur Guy Taeck, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; Monsieur Christophe Cousin, représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Monsieur Marc Briet est élu secrétaire de séance,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que suite aux inondations de l'hiver 2023-2024 ayant particulièrement marqué le territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, des travaux structurants sont à réaliser en urgence. Les travaux consistent à créer des ouvrages de ralentissement dynamique des ruissellements (bandes enherbées ; barrages de creuse ; fossés à redents et création de levées de terre)

11 projets ont été validés sur les vallées de la Course, de la Planquette et de la Créquoise repris dans le tableau suivant :

11 ouvrages de régulation des ruissellements à étudier sur la CCHPM				
Vallée de la Course				
	Commune	Lieu-dit	Type	Dimensionnement prévisionnel
CCHPM 1	Bezinghem	La Folie	Levée de terre	2 510 m ³
CCHPM 3	Beussent	Chasse-Marée	Levée de terre	2 786 m ³
CCHPM 7	Preures	le Botier	Chenal enherbé	513 ml
CCHPM 8	Preures	le Botier	Chenal enherbé	70 ml
CCHPM 9	Bimont	Fond Robin	Fossé à redents	275 ml
CCHPM 23	Preures	Point du Jour	Enrochement dans une creuse	1 515 m ³
Vallée de la Planquette				
CCHPM 5	Avondance	Fond Riot Vasseur	Enrochement dans une creuse	2 005 m ³
CCHPM 6	Avondance	Fond Riot Vasseur	Enrochement dans une creuse	1 140 m ³
CCHPM 24	Fressin	Rue Haute	Chenal enherbé	180 ml
Vallée de la Créquoise				
CCHPM 11	Rimboval	Bois Bataille	Levée de terre	2 166 m ³
CCHPM 12	Rimboval	le Caumont	Levée de terre	2 795 m ³

L'estimation des travaux s'élève à 486 216,00€ HT.

Un marché sous procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre a été réalisé cet été. Une seule offre a été présentée avec des montants financiers largement au-dessus des estimations.

Selon ce constat et avec l'appui des services de la CCHPM, il a été décidé que les opérations les plus simples pouvaient être réalisées sous maîtrise d'œuvre directe du Symcœa avec l'appui des services de la CCHPM, à l'exception de 4 opérations qui seraient confiées sous prestation maîtrise d'œuvre.

Une convention de délégation sera établie entre la CCHPM et le Symcœa dans laquelle seront fixées les conditions de la mission de Délégation de maîtrise d'ouvrage, le planning prévisionnel des travaux et les dispositions financières.

Dans l'attente du plan de financement définitif, il est précisé que la CCHPM participera au financement du reste à charge après subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, D'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCHPM. La convention sera annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe Fourcroy
Président du Symc³a



SymC³A
Engagé pour un territoire durable

N° 58-2024-Travaux structurants sous convention délégation de maîtrise d'ouvrage Symcœa sur le territoire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 09 Octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 13/09/2024.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy** et Monsieur Marc Briet, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Jean-Michel Magnier, délégué représentant la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ; Monsieur Guy Taeck, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; Monsieur Christophe Cousin, représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Monsieur Marc Briet est élu secrétaire de séance,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que suite aux inondations de l'hiver 2023-2024 ayant particulièrement marqué le territoire de la Communauté de Communes Desvres-Samer des travaux structurants sont à réaliser en urgence. Les travaux consistent à créer des ouvrages de ralentissement dynamique des ruissellements (bandes enherbées ; barrages de creuse ; fossés à redents et création de levées de terre)

15 projets ont été validés sur les vallées de la Dordogne et de la Course et repris dans le tableau suivant :

15 ouvrages de régulation des ruissellements à étudier sur la CCHPM				
	Commune	Lieu-dit	Type	Dimensionnement prévisionnel
Vallée du Huitrepin				
CCDS 3	Halinghen	Niembourg	Levée de terre	5 000 m ³
CCDS 10	Halinghen	Niembourg	Chenal enherbé	270 ml
CCDS 11	Halinghen	Niembourg	Chenal enherbé	70 ml
Vallée de la Dordogne				
CCDS 13	Lacres	Amont fond de Sequière	Chenal enherbé	750 ml
CCDS 14	Lacres	Terres de l'Eglise	Chenal enherbé	635 ml
CCDS 15	Lacres	Les Quarante	Ouvrage de rétention	400 m ³
CCDS 16	Lacres	Les Quarante	Chenal enherbé	610 ml
CCDS 17	Lacres	Les Quarante	Levée de terre	455 m ³
CCDS 8	Lacres	Fond des Vallées	Levée de terre	6 270 m ³
CCDS 9	Lacres	Fond des Vallées	Levée de terre	3 826 m ³
Vallée de la Course				
CCDS 2	Doudeauville	La Darée	Levées de terre	4890 m ³
CCDS 1	Doudeauville	Fond de Cherminiez	Levée de terre	2000 m ³
CCDS 4	Courset	Vallée de St-Maurice	Ouvrage de rétention	1020 m ³
CCDS 21	Doudeauville	Beaucorroy	Ouvrage de rétention	3 500 m ³
CCDS 22	Doudeauville	Monts des Briques	Levée de terre	450 m ³

L'estimation des travaux s'élève à 835 104,00€ HT.

Un marché sous procédure adaptée concernant la maîtrise d'œuvre a été réalisé cet été. Une seule offre a été présentée avec des montants financiers largement au-dessus des estimations.

Selon ce constat et avec l'accord de la CCDS, il a été décidé de confier toutes les opérations au prestataire retenu.

Une convention de délégation sera établie entre la CCDS et le Symcqa dans laquelle seront fixées les conditions de la mission de Délégation de maîtrise d'ouvrage, le planning prévisionnel des travaux et les dispositions financières.

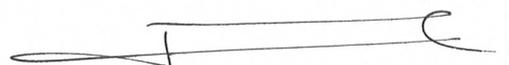
Dans l'attente du plan de financement définitif, il est précisé que la CCDS participera au financement du reste à charge après subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à signer la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCDS.

La convention sera annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe Fourcroy
Président du Symcqa


SymCQA
Engagé pour un territoire durable

N° 59-2024-Entretien des ouvrages d'hydraulique douce sur le territoire de la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 09 Octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 13/09/2024.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy** et Monsieur Marc Briet, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Jean-Michel Magnier, délégué représentant la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ; Monsieur Guy Taeck, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; Monsieur Christophe Cousin, représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Monsieur Marc Briet est élu secrétaire de séance,

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie souhaite confier la mise en œuvre des travaux d'entretien des ouvrages d'hydraulique douce au Symcœa sur une période de 36 mois (01/01/2025 au 31/12/2027) dans le cadre d'une Délégation de Maitrise d'Ouvrage. Cette mission concerne les ouvrages réalisés et en place sur l'ensemble de la Communauté de Communes, soit un total de 26 460 ml (23 413 ml de haies et 3047 ml de fascines).

Le Symcœa procédera aux différentes tâches techniques, administratives et financières pour la mise en œuvre des travaux telles que :

- La sollicitation et la perception des financements de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et tout autre financeur potentiel ;
- Le recrutement et la gestion des Equivalents Temps Pleins affectés à ce programme ;
- La planification et la réalisation des travaux sur les ouvrages (en coopération avec le service technique de la CCTNP);
- L'établissement des bilans techniques et financiers pour le suivi des travaux ;
- La gestion de la communication autour de ce programme auprès des différents publics.

Le plan de financement prévisionnel du suivi technique et administratif s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles liées au suivi technique et administratif DMO pdg HD CCTNP 01/01/2025 au 31/12/2027						
Phasage des interventions	Detail des tâches	Evaluation du temps passé				
		Base de calcul à 334 € TTC /jour	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Phase 1: Montage du dossier	Elaboration des dossiers de financements et suivi des procédures administratives (délibérations, gestions des achats de fournitures, établissement des devis et suivi des factures, procédure de recrutement...)	8 jours /programme	8	8	8	24
Ø Phase 2 : Mission de suivi de chantier, encadrement des agents	Réunions (concertation, début/mi/fin chantier, points hebdomadaires)	4 jours / phase de travaux	4	4	4	12
	Organisation du chantier et suivi des travaux par l'encadrant (Visites sur le terrain pour le piquetage, le suivi, la validation, le débroussaillage)	10 ouvrages / jour	10	10	10	30
Total		en jours	22	22	22	66
		en € TTC	7 348€	7 348€	7 348€	22 044€
		Estimation totale du Plan de gestion (€ TTC)				22 044€

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles liées à la réalisation des travaux du PDG CCTNP 01/01/2025 – 31/12/2027				
Nature des dépenses	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2026 au 31/12/2026	01/01/2027 au 31/12/2027	Total 36 mois
2 ETP / an	70 000,00€	70 000,00€	70 000,00€	210 000,00€
Frais de structure/fonctionnement	28 000,00€	28 000,00€	28 000,00€	84 000,00€
Achat fournitures	13 132,00€	13 132,00€	13 132,00€	39 396,00€
Total des dépenses	111 132,00€	111 132,00€	111 132,00€	333 396,00€

Coût CCTNP						
Nature des dépenses		Estimation des dépenses 01/01/25 au 31/12/25 en € TTC	Estimation des dépenses 01/01/26 au 31/12/26 en € TTC	Estimation des dépenses 01/01/27 au 31/12/27 en € TTC	Estimation des dépenses pdg en euros TTC	
Recettes	AEAP 3,60 TTC / ml	87 908,00€	87 908,00€	87 908,00€	263 724,00€	
	EPCI (Travaux + Maîtrise d'œuvre)	23 224,00€	23 224,00	23 224,00	69 672,00€	
	TOTAL	111 132,00€	111 132,00€	111 132,00€	333 396,00€	

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical valide le plan de financement prévisionnel et autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCTNP.

La convention de délégation sera annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe Fourcroy
Président du Sycmca


SymCQA
Engagé pour un territoire durable

N° 60-2024-Avenant à la convention relative aux diagnostics-Dispositif MIRAPI

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 09 Octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 13/09/2024.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy** et Monsieur Marc Briet, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Jean-Michel Magnier, délégué représentant la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ; Monsieur Guy Taeck, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; Monsieur Christophe Cousin, représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Monsieur Marc Briet est élu secrétaire de séance,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que lors de la précédente réunion de Conseil Syndical en date du 26 juin 2024, une délibération a été validée pour renforcer les moyens en régie pour répondre à la demande de diagnostics de vulnérabilité suite aux inondations exceptionnelles de l'hiver 2023-2023 pour les communes reconnues MIRAPI. Ainsi, un technicien a été recruté en juillet 2024 avec un objectif de réalisation de 30 diagnostics sur la période du 15 juillet au 14 octobre 2024. 33 diagnostics ont été réalisés.

Monsieur le Président propose de solliciter à nouveau les financements de l'Etat par avenant à la convention, pour prolonger ces moyens complémentaires et parvenir à répondre aux demandes des habitants sinistrés. Le technicien sera déployé sur les communes MIRAPI et permettra à la chargée de mission « Réduction de la vulnérabilité PAPI » de poursuivre son action sur les territoires des EPCI moins ou pas impactés comme Ternois com et Campagnes de l'Artois. Actuellement, une vingtaine d'habitations sur le périmètre MIRAPI sont en attente d'un diagnostic.

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat du technicien pour une durée de 3 mois soit du 15 Octobre 2024 au 14 janvier 2025.

Les crédits et recettes nécessaires sont inscrits au budget 2024 et seront inscrits au budget primitif 2025.

Cette action est financée intégralement par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions du Président et le charge de signer le renouvellement de contrat du technicien.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe Fourcroy
Président du Symcqa


SymCQA
Engagé pour un territoire durable

N° 61-2024- Convention d'accompagnement avec le CEPRI

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 09 Octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 13/09/2024.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy** et Monsieur Marc Briet, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Jean-Michel Magnier, délégué représentant la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ; Monsieur Guy Taeck, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; Monsieur Christophe Cousin, représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Monsieur Marc Briet est élu secrétaire de séance,

Le CEPRI constitue un pôle de compétences sur la prévention du risque d'inondation, à vocation nationale et européenne. Le CEPRI a pour objet la conception et la conduite de toute activité d'ordre scientifique, technique et documentaire dans ce domaine au service de ses membres ; elle assure en outre un rôle de veille et de relais d'opinion à l'échelle nationale.

À ce titre, elle participe à l'élaboration de démarches et de pratiques innovantes pour améliorer la prévention des inondations.

Le Symc²OA adhère au CEPRI depuis 2024.

Depuis les inondations 2023/2024, le CEPRI a montré son soutien auprès des élus des Hauts de France et est intervenu auprès des acteurs du bassin de la Canche.

Les contacts de ces derniers mois laissent envisager un accompagnement renforcé sous la forme d'un partenariat spécifique notamment dans le cadre du bilan à mi-parcours du PAPI de la Canche.

Ce qui est attendu de ce partenariat :

- Un accompagnement technique post-inondation : conseils sur les questions de sensibilisation du territoire, conseils sur l'approche plan de résilience,
- De l'expertise en matière d'aménagement résilient,
- Des interventions extérieures (experts techniques ou élus impliqués).

Une convention définira les conditions du partenariat entre le CEPRI et le Symc²OA.

La dépense liée ne dépassera pas 15 000 €TTC sur la période 2024/2025 et pourra s'appuyer sur le financement FPRNM via la fiche 0-2 du PAPI Canche relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

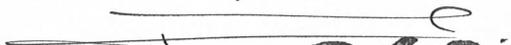
Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2024 et seront imputées à l'article 6288.

Le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des membres présents et représentés, afin d'autoriser le Président à

- Signer la convention avec le CEPRI et ses éventuels avenants,
- Engager les opérations et dépenses correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe Fourcroy
Président du Symc²OA


SymC²OA
Engagé pour un territoire durable

N° 62-2024-Délimitation de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau CLE Canche et Authie

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 09 Octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 13/09/2024.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy** et Monsieur Marc Briet, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Jean-Michel Magnier, délégué représentant la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ; Monsieur Guy Taeck, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; Monsieur Christophe Cousin, représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Monsieur Marc Briet est élu secrétaire de séance,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-7 I et R. 212-33 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Canche et Authie (SYMCEA) ayant la qualité d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) des bassins Canche et Authie, tels qu'approuvés par arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2021;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 du préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2022-2027, et notamment sa disposition A-5.1.

EXPOSE DES MOTIFS :

Il ressort de l'article 4.1 des statuts de l'EPAGE Symcœa que ce dernier est la structure porteuse du SAGE Canche, en cours de révision, et du SAGE de l'Authie, en cours d'élaboration.

A ce titre, l'EPAGE Symcœa peut notamment conduire des études pour l'élaboration et la révision du SAGE.

L'EPAGE Symcœa s'est également vu transférer par tous ses membres une partie de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention de inondations (GEMAPI) correspondant à l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (article 4.2.1 des statuts) ainsi que les études, le suivi et l'évaluation des plans de gestion des milieux aquatiques (article 4.2.2 des statuts). Il s'est également vu transféré par tous ses membres la conduite d'actions de communication et de concertation, de surveillance et de veille technique (article 4.3 des statuts).

Il ressort de l'article 5.1 de ces mêmes statuts que l'EPAGE Symcœa exerce des compétences à la carte portant notamment sur une partie de la compétence GeMAPI transférée par certains de ses membres. Par ailleurs, il ressort de l'article 5.2 des mêmes statuts qu'une partie de la compétence GeMAPI peut être transférée ou déléguée au syndicat par ses membres. Des conventions de délégation de compétence ont été conclues à cet effet notamment avec la communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois, et les communautés de communes du Pays du Coquelicot, du Territoire Nord Picardie, des Campagnes de l'Artois et du Ponthieu Marquenterre.

Ces transferts et délégations de la compétence GeMAPI en partie ne portent cependant pas sur la définition des EBF car cette notion recouvre des enjeux liés à la prévention des inondations.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois-Picardie 2022-2027 définit, dans son glossaire, l'Espace de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau comme suit : « Il correspond à une partie fonctionnelle du lit majeur des cours d'eau. C'est l'espace du lit majeur à l'intérieur duquel sont respectées les zones d'expansion des crues (translations latérales) qui permettent une mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement optimum des écosystèmes aquatiques et terrestres dépendant du milieu aquatique. L'espace de bon fonctionnement s'appuie juridiquement sur la loi « risque » de 2003 (Article L211-12 du code de l'environnement). »

La disposition A-5.1 du SDAGE Artois Picardie prévoit quant à elle que : « Les collectivités compétentes en matière de GEMAPI sont chargées de réaliser la cartographie de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, en priorité sur les bassins versants à enjeux identifiés par les Commissions Locales de l'Eau des SAGE.

Il est essentiel que cette cartographie soit achevée à l'échéance du présent SDAGE et soit annexée aux SAGE lors de leur adoption ou de leur révision. Les documents d'urbanisme assurent la préservation de ces espaces au titre de leur compatibilité avec le(s) SAGE(s) qui les concernent et mettent en œuvre les dispositions permettant d'assurer une telle préservation. »

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du SAGE de l'Authie et de la procédure de révision du SAGE de la Canche, la méthodologie de définition des EBF a été élaborée, présentée et validée par les membres des 2 CLE notamment par les commissions thématiques.

Un travail d'élaboration d'un projet de cartographie des EBF au 1/25 000° a été effectué par les animateurs des CLE Canche et Authie au sein des services du Symcœa et finalisée.

Une concertation s'est déroulée au début de l'année 2024 auprès des communes concernées par les EBF identifiés sur le projet de cartographie et a permis d'intégrer les remarques des représentants locaux.

Si le zonage ainsi défini ne dispose pas, en tant que tel, de force juridique contraignante, les deux projets de SAGE prévoient une obligation de compatibilité des documents d'urbanisme avec l'objectif de préservation de ces EBF impliquant pour ces documents de prévoir les orientations, objectifs et dispositions de nature à assurer une telle préservation selon les dispositions des SAGE Canche et Authie, une fois approuvés. Ces projets de dispositions s'appuieront sur la cartographie des EBF laquelle sera jointe aux PAGD des deux SAGE.

Le projet de cartographie doit désormais être transmis aux EPCI compétents en matière de délimitation des EBF aux fins de validation.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACTE la finalisation du projet de cartographie des EBF tel que joint à la présente délibération ;
- DECIDE de transmettre le projet de cartographie des espaces de bon fonctionnement proposée par les CLE de la Canche et de l'Authie, à chacun de ses membres, pour intégration de cette cartographie dans les deux projets de SAGE ;
- AUTORISE le Président à prendre ou signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe Fourcroy
Président du Symcœa



SymCœA
Engagé pour un territoire durable

N° 63-2024-Délibération modificative budgétaire

Achat Mini-pelle

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 09 Octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 13/09/2024.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy** et Monsieur Marc Briet, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Jean-Michel Magnier, délégué représentant la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ; Monsieur Guy Taeck, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; Monsieur Christophe Cousin, représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Monsieur Marc Briet est élu secrétaire de séance,

La Communauté de Communes du Ternois a confié la réalisation des travaux d'implantation de haies et de fascines sur son territoire actée par une Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Le financement global de cette opération est prévu sur 3 ans. Il y a donc lieu de procéder à une écriture d'ordre budgétaire et d'affecter les crédits au budget primitif 2024 pour l'acquisition des investissements comme suit :

Dépenses d'investissement :

21828-020: 54 000,00€

4541-1-opération 141 : 54 000,00€

Recettes d'investissement :

1318-020 : 54 000,00€

4542-1-opération 141 : 54 000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du Président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe Fourcroy
Président du Symcqa

SymCQA
Engagé pour un territoire durable

Ressources Humaines
N° 64-2024-Contrat à Durée Déterminée
Diagnostiqueur

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 09 Octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 13/09/2024.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy** et Monsieur Marc Briet, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Jean-Michel Magnier, délégué représentant la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ; Monsieur Guy Taeck, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; Monsieur Christophe Cousin, représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Monsieur Marc Briet est élu secrétaire de séance,

Monsieur le Président rappelle au conseil syndical que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président expose également au conseil syndical qu'il est nécessaire de prévoir un renfort au niveau des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations au risque inondation. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil syndical de créer, à compter du 14 Octobre 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique ou technicien dont la durée hebdomadaire de service est de 35h et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois suite à un accroissement temporaire d'activité des diagnostics de réduction de la vulnérabilité.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse et accord de l'agent dans la limite de 18 mois consécutifs.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique ou technicien pour effectuer les missions de diagnostiqueur(se) de réduction de la vulnérabilité des habitations au risque inondation suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 14 Octobre 2024.
- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 18 mois consécutifs.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe Fourcroy
Président du Symcœa


SymCœA
Engagé pour un territoire durable

Ressources Humaines

N° 65-2024-Délibération modificative-Création poste technicien en technicien ingénieur

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 09 Octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 13/09/2024.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy** et Monsieur Marc Briet, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Jean-Michel Magnier, délégué représentant la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ; Monsieur Guy Taeck, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; Monsieur Christophe Cousin, représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Monsieur Marc Briet est élu secrétaire de séance,

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 12/2024 DU 21 FEVRIER 2024

Le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 332-8 2° ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

La création d'un emploi d'Ingénieur(e) technicien(ne) Zones humides à temps complet relevant de la catégorie B pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Expertise technique et animation du réseau partenarial pour la préservation et la restauration des zones humides
- Définition des projets avec les acteurs et appui vers la réalisation
- Suivi de la mise en œuvre et de la gestion des sites
- Promotion des résultats et des réalisations.

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les emplois pourront être pourvu par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique : L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En effet, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A ou B par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement des ingénieurs ou des techniciens

Autorise le Président à signer les documents relatifs à ce recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe Fourcroy
Président du Symcqa

Ressources Humaines

N°66-2024- Approbation protocole temps de travail

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 09 Octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 13/09/2024.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy** et Monsieur Marc Briet, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Jean-Michel Magnier, délégué représentant la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ; Monsieur Guy Taeck, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; Monsieur Christophe Cousin, représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 20

- Titulaires : 19
- Suppléants : 1

Monsieur Marc Briet est élu secrétaire de séance,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu** le Décret n°61-467 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit,
- Vu** le Décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux et notamment aux congés dit « de fractionnement »,
- Vu** le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non-titulaires de la fonction publique territoriale, notamment son article 21,
- Vu** le Décret n° 88-1084 du 30 novembre 1988 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à la majoration pour travail intensif (filière médico-sociale),
- Vu** le Décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu** le Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'ARTT pour la Fonction Publique d'Etat,
- Vu** le Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour application de l'article 7-1 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'ARTT dans la fonction publique Territoriale,
- Vu** le Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- Vu** le Décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,
- Vu** le Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,
- Vu** l'arrêté du 31 décembre 1992 fixant l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents territoriaux,
- Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 Juin 2024,

Considérant ce qui suit :

Les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont fixées par la collectivité ou l'établissement, dans les limites applicables aux agents de l'Etat, en tenant compte de la spécificité des missions exercées par ces collectivités ou établissements.

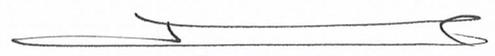
Par ailleurs, l'organe délibérant est compétent pour instaurer toute prime et indemnité prévue par une disposition législative ou réglementaire, dans le respect du principe de parité avec la fonction publique d'Etat.

Un projet de protocole relatif au temps de travail a donc été soumis à l'assemblée. Il regroupe l'ensemble des règles relatives au temps de travail dans la collectivité

Le Conseil syndical, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver le protocole relatif au temps de travail annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser M Le Président à mandater les dépenses nécessaires à l'application de ce protocole ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de ce protocole ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.


Philippe Fourcroy
Président du SymCQA


Ressources Humaines

N°67-2024- Approbation du règlement intérieur du Symcœa

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 09 Octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 13/09/2024.

Etaients présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy** et Monsieur Marc Briet, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Jean-Michel Magnier, délégué représentant la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ; Monsieur Guy Taeck, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; Monsieur Christophe Cousin, représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 20

- Titulaires : 19

- Suppléants : 1

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 20

- Titulaires : 19

- Suppléants : 1

Monsieur Marc Briet est élu secrétaire de séance,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Passer chaque jour quelques heures ensemble suppose le respect d'un code de conduite.

Pour en permettre une conception évoluée dans le sens de l'exercice d'une responsabilité plutôt que d'une présence imposée, ce projet de règlement qui s'appuie sur des dispositions réglementaires, a pour ambition de définir de manière claire, précise et réfléchie, un certain nombre de règles qui régiront les relations sociales.

Il est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité.

Le règlement intérieur est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans la collectivité. Sa rédaction n'est pas obligatoire mais reste cependant recommandée, voire indispensable à la bonne gestion du personnel ainsi que celle de certains risques. Il est destiné à tous les agents du Syndicat Mixte Canche et Authie, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de formation, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Conformément à la réglementation, le Comité Social Territorial a été saisi le 14 Avril 2024 sur les dispositions générales et particulières de fonctionnement dans la collectivité et a émis un avis favorable par le collège des représentants des collectivités sur la proposition de règlement intérieur du Syndicat Mixte Canche et Authie.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.212-4, L.1321-1 à 6 du code du Travail ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 14 Mai 2024 puis le 4 Juin 2024 ;

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : D'approuver le règlement intérieur du personnel du Syndicat Mixte Canche et Authie à compter du 1^{er} Octobre 2024, comme joint en annexe.

Article 2 : Monsieur le Président, Madame la Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe Fourcroy
Président du Symcéa

Convention de
Délégation de Maitrise d’Ouvrage :
N°03-2024
Aménagement de berges sur la Canche
ASA DES BAS CHAMPS DE ST JOSSE
2024-2025

Entre :

L’Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs, dont le siège est en mairie de St Josse, 62170 Saint Josse représentée par son président Monsieur Pierre-Marie DUSANNIER

d’une part,

et

Le Syndicat Mixte Canche et Authie (Symc²a), 34 route d’Hesdin, 62770 Auchy-les-Hesdin, représenté par son Président, Monsieur Philippe FOURCROY

d’autre part,

PF

PMT

Article 3: Travaux repris dans la convention

Sur un linéaire de 80 m, les travaux de la présente consultation consistent en :

- Un terrassement préparatoire : arasement de la levée de terre existante afin de réaliser une plateforme ;
- Une mise en place de soutènement en berge : le soutènement sera réalisé par le battage de pieux de châtaignier de diamètre 14/16, longueur 5 m, à raison de 1 pieu tous les mètres. Des planches de chêne de 27 mm d'épaisseur seront clouées sur les pieux sur une hauteur de 1 mètre. ;
- Mise en place de remblai et compactage : les remblais (marne) seront fournis par l'ASA et devront être compactés après transport ;
- Remise en place de la levée de terre avec remise en forme des talus.

Option : Mise en place (si nécessaire après consultation et échanges avec l'ASA et le Symcéa) de planches de chêne tous les 10 m perpendiculairement à la ligne de pieux, longueur 1 m, épaisseur 27 mm et hauteur 1 m, amarrées aux pieux de la ligne et à d'autres pieux de longueur 4 m enfoncés tous les 10 m faisant office de tirants, ceci afin de créer des casiers qui seront remplis de marne et éviteront le fouillage et l'érosion du pied de digue. Des câbles acier de 10mm relieront les pieux situés en vis-à-vis tous les 10 m.

Les fournitures suivantes devront être comprises dans l'offre :

- 81 Pieux châtaignier de diamètre 14-16 de 5m de longueur ;
- 9 Pieux châtaignier de diamètre 12-14 de 4 m de longueur (si option retenue) ;
- 80 m de planches de chêne d'épaisseur de 27 mm sur une hauteur de 1 m.
- 9 panneaux de chêne sur une hauteur de 1 m (si option retenue).

Les matériaux de compactage (Marne) sont fournis par l'ASA (à proximité – 150m-mais transport à la charge de l'entreprise).

Article 4 : Description des missions

Le Symcéa procédera aux différentes tâches techniques, administratives et financières pour la mise en œuvre des travaux. Ainsi, il assurera l'ensemble des tâches liées à la mise en œuvre des travaux :

- Elaboration et présentation des éventuelles demandes d'aides financières ;
- Établissement des bilans techniques et financiers pour le suivi et la réception des travaux ;
- Le paiement du prestataire et les demandes de co-financements.

Article 6 : Contrôle financier et comptable

Le Symcéa, maître d'ouvrage délégué, s'engage à associer l'ASA des Bas Champs de St Josse à toutes les réunions relatives à l'opération relative à la présente convention.

En matière de contrôle d'ordre technique, l'ASA des Bas Champs de St Josse se réserve le droit de demander périodiquement au Symcéa l'état d'avancement des travaux.

Le contrôle de l'ASA des Bas Champs pourra notamment porter sur le cahier des charges du marché de travaux, sur les documents d'exécution avant démarrage des travaux, et sur la bonne mise en œuvre des aménagements avant leur réception par le Symcéa.

Le Symcéa s'engage à fournir ces pièces dans un délai maximum de 2 semaines à compter de la réception de la demande de l'ASA des Bas Champs.

Article 7 : Rendus

L'ensemble des documents relatifs aux missions décrites dans cette convention sera remis en 1 exemplaire à l'ASA.

Tous les documents feront l'objet de restitution numérique et papiers.

Article 8 : Obligations de chacune des parties

Le Symcéa s'engage à :

- Fournir un exemplaire papier ou numérique de tout document (hormis les documents de travail) concernant ce projet,
- Assurer le lien entre l'ASA et les partenaires du projet,
- Informer régulièrement l'ASA de l'avancée des travaux.

L'ASA des Bas Champs de St Josse s'engage à :

- Informer le Symcéa de toute modification du projet ou toute décision relative à ce dossier,
- Fournir les informations nécessaires à la rédaction des pièces techniques relatives à ce projet ;
- Indiquer le rôle joué par le Symcéa concernant ce projet lors de toute opération de communication,
- Assurer la reproduction des documents fournis par le Symcéa,
- Régler les échéances dans un délai de 30 jours à réception du titre de recette émis par le Symcéa.

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de contestation sur les conditions d'exécution de la présente convention, et à défaut d'un accord amiable entre les parties, le litige sera porté devant la juridiction compétente.